



**COMPTE-RENDU N° 3  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 MARS 2021**

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 19 mars 2021

**Conseillers élus : 27**

**Conseillers en fonction : 27**

**Présents : 26**

**Absents représentés : 6**

**Absent : 1**

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

**1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021

## DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

## **2 Informations brèves du Maire**

### **2.1 Ouverture du centre de vaccination de la Vallée de Munster**

Monsieur le Maire annonce qu'un centre de vaccination va ouvrir ses portes à la salle des Fêtes de MUNSTER, à partir du 7 avril à raison de 3 jours par semaine : les lundis, mercredis, et vendredis de 9 heures à 17 heures. Il explique que des négociations étaient en cours depuis janvier et se réjouit que l'autorisation ait enfin été donnée par la Préfecture du Haut-Rhin et l'ARS.

Ceci est un travail collaboratif avec la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et le Groupe médical de Munster, qui en sera le coordinateur.

La salle des Fêtes sera privatisée durant toute la période. Le centre est dimensionné pour 500 vaccinations par semaine à raison de deux lignes. Une troisième ligne de vaccination sera créée dès que les doses seront disponibles.

De ce fait, les animations communales de l'année programmées à la salle des Fêtes, seront donc annulées au minimum, jusqu'à la fête de la Musique.

### **3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

## DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 22 février 2021.

## **4 Administration générale**

Madame GRONDIN se joint à la séance à 16h10.

### **4.1 Délibération : Mme GRONDIN Nathalie, nouvelle conseillère municipale – Choix des commissions municipales**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

## DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le nouveau tableau des commissions mis à jour, et joint **en annexe**.

### **4.2 Délibération : Renouvellement de la convention avec Météo France – Tonte du parc à instruments météorologiques**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** le renouvellement de la convention avec Météo France pour la tonte du parc à instruments de mesures météorologiques (**en annexe**) ;
- **DE FIXER** la prestation à 450 € (pour 10 tontes dans l'année) ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette convention.

#### **4.3 Délibération : Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes**

##### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- **DE DÉCIDER** que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, est confiée au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

#### **4.4 Délibération : Renouvellement de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat**

##### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de coordination entre la police municipale de Munster et les forces de sécurité de l'Etat, à savoir la Brigade Territoriale Autonome de Munster ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

## **5 Finances**

#### **5.1 Délibération : Avenant n° 2 à la convention pour le financement des travaux de raccordement au réseau d'eau potable de la Maison du Kleebach**

##### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le report de l'échéance de remboursement de 2020 ;

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 2 à la convention initiale (**voir annexes**) décalant les échéances de remboursement, la dernière échéance de remboursement ayant lieu le 31/03/2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n° 2.

## **5.2 Information : Analyse financière – Budget général - Année 2020**

L'analyse financière de l'exercice 2020 a été présentée à la commission des finances le 24 février 2021 à l'aide d'un diaporama (**voir annexe**).

Elle se résume comme suit :

### **LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020**

Le résultat de l'exercice dégagé par la section de fonctionnement s'élève à **601 434 €**. Il est en baisse de 15 % par rapport à 2019.

### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 4 % par rapport à 2019 et sous les 4 M€. Il s'agit du niveau le plus bas de ces 5 dernières années (rappel : depuis 2017 la dépense du SDIS n'est plus supportée par la commune).

#### **Charges à caractère général**

Elles ont augmenté en 2020 de 6,17 % (+ 80 365€) pour diverses raisons :

- Diminution importante du poste combustibles-carburants (confinement et absence de mise en location des salles communales) ;
- Augmentation conséquente (+ 18 k€) de l'achat des fournitures d'entretien et de petits équipements (masques, gels hydro-alcoolique, produits d'entretien spécifiques pour les écoles, distributeurs de gel, ...) ;
- Une forte augmentation des services extérieurs, et notamment des frais d'entretien des bâtiments (mérule et travaux de sécurisation au Batial – 54 k€, travaux de voirie suite à sinistres – 36 k€) ;
- Diminution des charges liées à l'exploitation forestière (débardage, entretien des chemins et honoraires ONF) ;
- Forte diminution des autres services extérieurs, et notamment le poste fêtes et cérémonies en raison de l'annulation de certaines manifestations (- 38,5 k€) ;
- Baisse du poste impôts et taxes (-3,5 k€) du fait des dégrèvements obtenus suite à la démolition des immeubles rue du Chemin de Fer.

#### **Charges de personnel**

Les charges de personnel sont en baisse de 5,4 % par rapport à 2019, principalement à cause du transfert du personnel de la Médiathèque à la CCVM mais également :

- Décalage dans le temps de certains recrutements ;
- Mise en demi-traitement pour maladie de certains agents ;
- Réduction des heures supplémentaire (pas d'astreintes neige, confinement, absence de certaines manifestations).

### Autres charges de gestion courante

Ces charges baissent de façon exceptionnelle de 21 % par rapport à 2019 pour plusieurs raisons :

- Baisse de l'indemnité des élus (- 12 k€) du fait de la transition entre l'ancienne et la nouvelle municipalité, perturbée en raison de la pandémie ;
- Baisse importante de la contribution au SIVU forestier du fait de la diminution des volumes de bois exploités (- 95 k€) ;
- Non-versement de certaines subventions (- 42,5 k€) du fait de la pandémie (Jazz-Festival), de l'absence de neige (Ski scolaire), du transfert de compétence à la CCVM (Ludothèque) et d'une diminution des besoins (CCAS).

### Charges financières

Du fait de l'absence d'emprunts nouveaux et d'utilisation de lignes de trésorerie, les charges d'intérêts de la dette baissent pour la onzième année consécutive (- 30 %).

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 5,3 % par rapport à 2019. Cette baisse est plus importante que celle des dépenses réelles de fonctionnement de la même période (- 4 %).

### Produits du service et du domaine

Ces produits baissent de 14,9 % (- 122,8 k€), pour les raisons suivantes :

- Vente de bois : - 96,1 k€ (- 25 % par rapport à 2019), avec une chute du volume de bois commercialisé (5 006 m<sup>3</sup> en 2020 contre 6 844 m<sup>3</sup> en 2019). Cette baisse s'explique par la crise qui secoue nos forêts due à la sécheresse et au scolyte de l'épicéa qui grève les cours des bois (baisse de 15 à 40%) ;
- Chute du produit des stationnements sur l'aire de camping-cars de 47 % (- 21,4 k€) du fait de la pandémie ;
- Baisse des droits d'occupation de la voirie (occupation des trottoirs non facturée en 2020 du fait des difficultés économiques liées au Covid-19) ;
- Baisse du produit du stationnement payant du fait de la période de confinement (- 13,5 k€) ;
- Baisse du produit de la refacturation des frais de la salle des Sports (Collège et Lycée) du fait de la pandémie (- 54 %).

### Travaux en régie

Ce chapitre enregistre le coût total (matériel et main d'œuvre) des investissements faits par les agents de la commune. Il s'agit d'une écriture d'ordre pour basculer la dépense en investissement et valoriser de façon plus fidèle notre patrimoine.

Ils ont légèrement augmenté en 2020 (62,3 k€ contre 59,5 k€ en 2019).

• Mairie : rénovation bureaux et aménagement WC	25 138 €
• Aire de camping-cars : pose de bornes électriques	16 266 €
• Parc de la Fecht/Gunsbach : création d'une voie verte	20 912 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 316 €</b>

## Impôts et taxes

Globalement, on enregistre une baisse de 130,4 k€ (- 4 %) par rapport à 2019.

### **Fiscalité directe**

On constate une augmentation du produit des impôts ménage de 17,8 K€ (+ 1,13 %) par rapport à 2019.

Cette augmentation a été obtenue sans toucher aux taux, qui sont stables depuis 2016, du fait de la mise à jour des valeurs locatives des propriétés bâties dans le cadre de la convention de partenariat avec la DGFIP pour l'optimisation des bases fiscales de la commune, et en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives instaurée par la loi de finances pour 2020 (+ 0,9 %).

La réforme de la taxe d'habitation, qui se fait en plusieurs étapes pour les communes, n'a pas eu d'incidence financière sur les recettes de 2020. Il est rappelé que pour 2020 la réforme a prévu **un gel du taux de la TH à son niveau de 2019**. Aussi la commune n'a pas procédé au vote de son taux de TH en 2020.

### **Attribution de compensation**

Depuis le passage à la FPU, la commune n'encaisse plus la fiscalité professionnelle. En contrepartie elle perçoit une compensation qui est figée depuis 2011 à 1 464 000 €.

Cette attribution subit plusieurs diminutions au gré des différents transferts de compétence :

#### **2017**

- contribution au SDIS (138.381€) ;
- coût de traitement des Autorisations du Droit du Sol (7.500€ puis 8.521€).

#### **2018**

- charges courantes transférées dans le cadre du transfert de la compétence des zones d'activités économiques à la CCVM (12.664€ puis 12.230€).

#### **2019**

- baisse de 5 % des AC dans le cadre de la révision individualisée (7° du V de l'article 1609 nonies C du CGI). Par délibérations concordantes la CCVM et les communes peuvent décider de diminuer les AC d'une partie des communes membres lorsque les communes concernées disposent d'un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres. 2 communes Metzeral et Munster sont concernées. La ville de Munster a consenti une baisse de 5 % (73.330€) ;
- transfert de la Médiathèque + Ludothèque à la CCVM (70.000€).

Au total, l'attribution de compensation touchée par la Ville en 2020 s'élève à 1 161 583 €.

### **Autres produits fiscaux**

Globalement ces produits sont en baisse (- 14,7 k€), principalement du fait de la baisse des droits de place au marché (confinement).

### **Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre est globalement en baisse de 2,15 % (- 19,3 k€).

- La dotation de base de la DGF baisse de 2,2 % (- 7,2 k€), du fait de deux prélèvements liés à la part dynamique de la population (+ 2,2 k€) et à un écrêtement des communes plus riches au profit des communes plus pauvres (- 9,4 k€). A noter qu'à compter de 2018, la contribution au redressement des finances publiques mise en place en 2014, n'est plus retenue sur la dotation de base ;
- Les dotations de péréquation de la DGF (dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation), versées aux communes ayant des ressources fiscales insuffisantes, ont progressé (+ 17,4 k€).  
La dotation de solidarité rurale comporte deux fractions, la fraction « Bourg-centre » (196 556 € en 2020) et la fraction « péréquation » (69 186 € en 2020).  
La fraction « Bourg-centre » est versée aux communes éligibles en contrepartie de leurs charges de centralité (entretien des équipements à vocation communautaires, entretien des voiries communales d'accès aux Lycée et Collège, ... ) ;
- La loi de finances pour 2016 a élargi le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à certaines dépenses de fonctionnement. Il s'agit des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.  
En 2020, la ville a perçu 16,7 k€ à ce titre ;
- Participation de la CAF dans le cadre du nouveau contrat Enfance Jeunesse : 39,7 k€, en diminution du fait du transfert de la Ludothèque à la CCVM ;
- Versement par l'Etat d'une aide de 50 € par élève dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (18 k€). Cette aide est pérennisée puisque Munster a signé un PEDT (Projet Educatif Territorial) ;
- Reversement des loyers perçus par la CCVM depuis le transfert de la compétence économie, pour la location de terrains appartenant à la Ville (30 k€). Il s'agit de la dernière année de versement, ce terrain ayant été cédé à la CCVM fin 2020.

### Revenus des immeubles

Ils sont en hausse de 7,3 k€ par rapport à 2019, principalement du fait du nouveau loyer de la Médiathèque versé par la CCVM (12 k€).

### **L'ANALYSE DE LA DETTE**

- Le taux d'intérêt moyen des prêts au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 2,70 % ;
- L'encours de la dette au 31/12/2020 se monte à 432 168 €, soit 92 € par habitant, alors que la moyenne nationale 2019 des communes de notre strate se situe à 679 € par habitant.

### **LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

- L'excédent brut de fonctionnement est en baisse de 9,6 % par rapport à 2019, la variation des recettes réelles de fonctionnement (- 5,3 %) étant supérieure celle des charges réelles de fonctionnement (- 4 %) ;
- Avec le désendettement de la Ville (baisse du capital et des intérêts de la dette), l'épargne nette dégagée en 2020 se monte à 566.073 €.

### **L'INVESTISSEMENT**

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de 1.032.297€

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 764.371€ en 2019. Il s'agit du volume de dépense le plus faible des 15 dernières années. Une fois encore ce net recul est la conséquence de la crise sanitaire de 2020.

Les dépenses d'investissements les plus importantes sont en 2020 :



- Terrains et aménagements de terrains : 207,8 k€ ;
- Bâtiments : 67,7 k€ ;
- Voirie et éclairage public : 140 k€ ;
- Installations de voirie : 54,8 k€ ;
- Matériel roulant (ramasseuse espaces verts) : 51,1 k€ ;
- Autres matériels (bureaux, services techniques, espaces verts, écoles) : 88,5 k€ ;
- Solde immobilisations en cours (Médiathèque et Ecole primaire) : 132,8 k€.

Pour financer les dépenses, la commune disposait notamment des ressources suivantes :

- Dotations (FCTVA et taxe d'aménagement) : 626 k€
- Subventions : 194,5 k€ ;
- Cessions d'actifs (2 presbytères + terrain) : 673,8 k€ ;
- Autres : 62,2 k€ ;
- Autofinancement : 566,1 k€.

Le niveau des recettes d'investissement (2.124.653€) est le plus important depuis la vente du foyer Caroline en 2011. En parallèle le niveau de dépense est le plus bas depuis 15 ans.

Après une année 2019 qui a vu fondre les réserves de la commune, constituées notamment depuis la vente du Foyer Caroline, l'année 2020 permet à la ville de renflouer nettement sa trésorerie.

## LES RATIOS

- **Charges de personnel** : le poids des charges de personnel nettes est en baisse et représente 50,41 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le transfert du personnel de la médiathèque à la CCVM explique en partie cette baisse ;
- **Rigidité des charges structurelles** : ce ratio constitue un indicateur synthétique du poids des charges de personnel et du poids de la dette. Il permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles. **Il constitue un indicateur précieux de la solvabilité d'une collectivité.** D'un point de vue statistique le niveau limite pour une commune de 2000 à 5000h se situe à 52 % pendant 2 ans. Une proportion trop importante limite en effet les marges de manœuvre de la collectivité. Ce ratio (47,58% en 2020) s'est bien amélioré ces 3 dernières années grâce au désendettement de la commune ;
- La capacité de désendettement est excellente (0,56 an), ce qui signifie que l'épargne brute permet de rembourser toute la dette résiduelle de la Ville en moins d'un an.

## CONCLUSION

- L'année 2020 constitue une année particulière à cause de la crise sanitaire du covid ;
- Le résultat de la section de fonctionnement est en recul par rapport aux 2 dernières années. Même si les dépenses ont reculé de 4% par rapport à 2019 en même temps les recettes ont baissé de 5,3% ;
- La crise sanitaire avec les périodes de confinement a permis de faire des économies notamment au niveau des combustibles (fioul salle des fêtes et carburant : 16.594€) des dépenses liées à l'annulation des manifestations (38.511€), l'affranchissement (4.196€) ;
- Les charges de personnel ont nettement baissé (115.716€) à cause du transfert de 3 agents à la CCVM et à la baisse des heures supplémentaires (absence d'astreinte neige et confinement) ;



- Les autres charges de gestion courante sont également en forte diminution (133.816€) avec une baisse importante des dépenses à payer au SIVU Forestier et la baisse des dépenses de subventions (Jazz Festival -20.000€, transfert de la Ludothèque -19.100€ ski scolaire -5.480€ absence de neige) ;
- Le poids des charges financières continue de diminuer ;
- Au niveau des recettes, les produits des services et des domaines sont en nette diminution principalement à cause des ventes de bois en baisse (-25%/2019), à la diminution des recettes de l'aire de camping-cars de près de 50% ou de celles des horodateurs (-28%/2019) ;
- Les impôts et taxes baissent aussi de 4% par rapport à 2019. Les impôts sur les ménages ne sont pas dynamiques du fait du gel de la principale recette que constitue la taxe d'habitation. Les attributions de compensation ont été amputées de 131.195€ ;
- Les recettes provenant des dotations de l'Etat sont stables tout comme les loyers ;
- Au niveau de la dette, l'encours au 31.12.2020 est à un niveau historiquement bas ;
- En ce qui concerne l'investissement, les dépenses d'équipements ne sont pas importantes. A cause de la crise de nombreux projets ont été reportés ou retardés ;
- Les importantes recettes encaissées grâce au FCTVA (530.099€ sur les dépenses de 2019) et les cessions des 2 presbytères (673.800€) permettent à la commune de renflouer ses réserves.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND CONNAISSANCE** de l'analyse financière – Budget général - Année 2020.

**5.3 Délibération : Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ÉLIRE** Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour le vote portant sur le compte administratif 2020.

**5.4 Délibération : Compte administratif 2020 – Ville de MUNSTER**

Sous la présidence de Monsieur WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 de la Ville de MUNSTER dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 8 et 9 du **Compte Administratif 2020 – Ville de Munster (voir annexe)**.

**5.5 Délibération : Compte de gestion 2020 - Ville de MUNSTER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 de la Ville de MUNSTER.

## 5.6 Délibération : Affectation du résultat 2020 – Ville de MUNSTER

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

	<b>Montants</b>
<b>POUR MEMOIRE</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	32 000,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	
Excédent	569 434,12
<b>EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2020</b>	<b>601 434,12</b>
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>	
<b><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></b>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	73 000,00
<b><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></b>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	508 434,12
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 000,00

## 5.7 Débat d'orientations budgétaires de 2021

Un rapport d'orientation budgétaire (**voir annexe**) a été présenté à la commission des finances réunie le 24 février 2021 qui en a validé les principes à l'unanimité de ses membres présents.

Il présente le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire, fait un point sur la situation économique et sociale, avant de présenter la situation et les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2021.

Enfin, un état prospectif des investissements à venir est présenté, tant pour le budget général que pour ses budgets annexes.

Une enveloppe globale destinée à financer ces investissements nouveaux est déterminée, sur la base de ces orientations budgétaires.

Le tableau ci-après présente une **première estimation** de la balance de la section de fonctionnement du budget primitif de 2021 (un certain nombre de dépenses et de recettes reste encore à affiner) :

	<b>BP 2021</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>4 884 000,00</b>
011 Charges à caractère général	1 398 000,00
012 Charges de personnel	2 162 000,00
014 Atténuation de produits	24 000,00
65 Autres charges de gestion courante	608 000,00
66 Charges financières	12 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00
68 Dotation aux amortissements et provisions	181 000,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	24 000,00
<b>023 Virement à l'investissement (autofinancement prévisionnel)</b>	<b>470 000,00</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>4 884 000,00</b>
013 Atténuation de charges	4 300,00
70 Produits des services et du domaine	777 000,00
73 Impôts et taxes	2 918 000,00
74 Dotations, subventions et participations	905 000,00
75 Autres produits de gestion courante	170 500,00
76 Produits financiers	500,00
77 Produits exceptionnels	8 000,00
722 Travaux en régie-opérations d'ordre	80 700,00
002 Excédent antérieur reporté	20 000,00

### Section d'investissement

L'enveloppe d'investissement prévisionnelle de 2021, sans recours à l'emprunt, peut se déterminer comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat 2020 affecté à l'investissement		581 434,12
Investissements 2020 restant à réaliser	410 500,00	337 500,00
<b>Recettes d'investissement 2021</b>		<b>2 128 997,10</b>
- Excédent d'investissement reporté		1 032 297,10
- Produits des cessions d'immobilisations		275 500,00
- FCTVA (Estimation sur dépenses 2020)		115 000,00
- Taxe d'Aménagement		38 000,00
- Amortissement des immobilisations		181 000,00
- Part. communes – Cultes et cimetière		10 400,00
- Immobilisations financières (Photovoltaïque)		2 200,00
- Reliquat de subventions 2020		4 600,00
- Autofinancement prévisionnel 2021		470 000,00

<b>Dépenses d'investissement 2021</b>	<b>307 431,22</b>	
- Remboursement dette en capital	178 500,00	
- Attributions de compensation CCVM (ZI)	16 500,00	
- Travaux en régie	80 000,00	
- Reprise subventions d'investissement	700,00	
- Dépenses imprévues	31 731,22	
<b>TOTAUX</b>	<b>717 931,22</b>	<b>3 047 931,22</b>
<b>Capacité d'investissement 2021</b>	<b>2 330 000,00</b>	

**Le débat s'ouvre :**

*Monsieur le Maire expose que dans ce contexte sanitaire hors norme, la proposition d'investissements 2021 reste très ambitieuse avec plus de 2 millions d'euros de travaux sans emprunt et sans augmentation de la fiscalité.*

*Parmi les réalisations projetées, il est proposé la rénovation de la salle de sport et de gymnastique rue du Docteur Heid, la modernisation du groupe scolaire (2<sup>ème</sup> tranche), ainsi que la requalification du parking et abords du Prêlat.*

*Ces projets devront être menés à effectif restreint avec le départ de l'actuel directeur des services techniques et dans un contexte incertain du fait de la COVID 19.*

*Ce budget ne tient pas compte des éventuelles opportunités d'aides exceptionnelles que la collectivité devra saisir.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'en cette période de crise, le soutien financier aux acteurs locaux dont les nombreuses associations reste une priorité. Il salue la longévité du club de football de l'ASM qui fêtera ses 100 ans cette année.*

**Intervention de Julien HUNZINGER – Groupe Munster Commune d'Avenir :**

**Texte intégral**

*«Nous regrettons que malgré le recul du couvre-feu l'horaire n'a pas été changé. Nous vous avons déjà fait remarquer que cet horaire ne permet pas à tous les conseillers d'être présents, notamment lors de conseil aussi important que celui-ci et le prochain. Nous réitérons cette demande pour le prochain conseil municipal.*

*Nous saluons également le travail très important des services notamment pour les présentations détaillées lors des commissions qui ont jalonné les dernières semaines.*

*Pour commencer nous tenons à relever que contrairement à ce qui est écrit dans l'ODJ le ROB n'a pas été approuvé à l'unanimité lors de la dernière commission. Nous avons dit que n'étions pas en accord sur la totalité et que nous aurions des commentaires à apporter lors du débat. Nous en profitons pour signaler une erreur concernant la date mentionnée dans l'OJ (18/03 et non 24/02).*

*Les comptes de la commune sont « assainis », ce dont on peut se réjouir.*

*Cependant plusieurs aspects requièrent notre vigilance :*

*1 La visibilité à long terme : cela a été évoqué lors de la dernière commission finance, il est de plus en plus difficile d'avoir une visibilité à long terme sur les évolutions budgétaires et les marges de décisions des municipalités tendent à se réduire.*

*2 Des recettes exceptionnelles liées à la vente de bâtiments et terrains communaux qui ont eu un effet sur l'équilibre budgétaire à court terme. Au fil des ventes de telles opportunités disparaissent à mesure que le patrimoine communal s'amenuise. Nous pensons qu'il est important de développer une réflexion approfondie sur la gestion de notre patrimoine communal et sa valorisation à long terme.*

*(Création d'une commission dédiée dans laquelle nous aurions aussi la possibilité de parler des projets salle des fêtes, batial, friches ...)*

3 Un recours aux subventions qui ne doit pas nous empêcher de développer des projets à long terme et une vision globale de ce que nous souhaitons mettre en œuvre à Munster. Nous manquons de visibilité, C'est un fait ! L'opportunité des opérations grandement subventionnées, vous le dites vous-même, nous a bien servi ces dernières années. Mais combien de temps pouvons-nous encore compter sur cette chance ? Pouvons-nous régler notre action sur de telles opportunités et allons-nous systématiquement attendre l'arrivée de subvention pour lancer des projets structurant pour l'avenir de notre ville ?

*Sachant que nous nous sommes quasi-désendettés ne pouvons-nous envisager une planification pluriannuelle et ambitieuse ?*

*D'ailleurs qu'en est-il du Batial (et donc de la place du marché et du Centre-Ville), du transfert du CTM dans les anciens locaux de Match, des travaux de modernisation de la Mairie, ...).*

*Nous sommes capables de reconnaître et d'apprécier le travail déjà effectué (Ecoles, médiathèques, multisport, ...). Nous avons évoqué ces sujets lors du précédent DOB en faisant également remarqué que nous aurions également pris un certain nombre de ces décisions car il s'agissait de travaux nécessaires. Mais une Collectivité telle que la nôtre ne peut se contenter du nécessaire. Le manque de visibilité ne doit pas être élevé au rang d'excuse mais nous oblige à être créatif pour trouver de nouvelles ressources et de nouveaux moyens d'action pour faire rayonner notre ville.*

*Pour en venir plus précisément aux orientations de l'année 2021 nous vous suivrons sur certains dossiers. Il reste cependant des points sur lesquels nous ne partageons pas votre vision.*

- *La rue du Chemin de Fer : la première raison est que nous pensons depuis le début de ce projet qu'il n'est pas opportun d'urbaniser une zone qui pourrait servir d'interface notamment pédagogique et agricole avec notre environnement naturel. (d'autant que le nombre de logement vacants à Munster est élevé, que les friches offrent un potentiel d'extension urbaine et que la création de jardins permettrait de valoriser des logements déjà existants). La seconde est l'absence de visibilité sur la cohérence globale du projet, les coûts engendrés, les recettes attendues, le phasage global, le nombre de parcelles prévues... malgré plusieurs réunions nous ne connaissons toujours pas le contour exact de ce projet. Un tel flou pour un projet qui représente (si l'on prend en compte le coût d'achat au Département) le tiers du budget d'investissement de l'année 2021 est véritablement un problème et ne nous permet même pas en tant que conseillers de nous prononcer en toute connaissance de cause.*
- *L'armement légal de la police municipale fait également partie des points d'achoppement car malgré les arguments des Policiers Municipaux que nous entendons, cela va à l'encontre de notre vision et de notre choix de société. Nous ne pourrions donc pas valider un budget d'investissement dont un des projets « phare » reste flou et ne correspond pas à la vision de l'avenir que nous avons de notre Commune. »*

### **Réponse de Monsieur le Maire et Monsieur WOLBRETT, adjoint aux finances :**

*En préambule, Monsieur le Maire se félicite que le groupe Munster Commune d'Avenir ait relevé les efforts de la municipalité pour maintenir la politique de désendettement et rappelle que ceux-ci permettront la réalisation des grands projets futurs (salle des Fêtes, place du Marché ...).*

*Concernant la gestion du patrimoine, il est rappelé que les communes n'ont pas vocation à jouer le rôle de bailleur.*

*Il était donc important de vendre les biens représentant une charge, et de rénover ceux qui présentaient un intérêt public (à l'exemple des ex-bains municipaux transformés en presbytère ; vente des deux anciens presbytères protestants).*

*Concernant le « manque de visibilité », Monsieur WOLLBRETT rappelle que le but de la municipalité est de ne pas fonctionner à la soviétique mais d'être au contraire réactive aux appels à projets et opportunités qui peuvent se présenter. Cela a permis notamment la réalisation de la médiathèque subventionnée à 80 %.*

*Concernant la rue du Chemin de Fer, Monsieur le Maire rappelle en détail la genèse de ce projet. Ainsi il faut savoir que les ménages à faibles revenus ont du mal à construire leur habitation à Munster. Les terrains sont rares donc chers. Le projet communal de viabilisation de parcelles rue du Chemin de Fer permettra à ces familles d'accéder à la propriété à un prix correct sans faire chuter la valeur du foncier constructible. Monsieur le Maire rassure les conseillers puisqu'une commission se réunira le moment venu pour affiner le dossier (découpage, conditions de vente ..).*

#### **Intervention de Jean-Daniel CHAPOT – Groupe Munster Commune d'Avenir :**

*Monsieur CHAPOT intervient sur le dispositif « Petite Ville de Demain » et demande quels projets la commune compte présenter.*

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

*Monsieur le Maire explique que le dispositif est encore mal connu pour le moment. Un comité de pilotage sera créé prochainement dès la création à la CCVM d'un poste de chargé(e) de mission dédié.*

*Monsieur le Maire souligne que cela fait partie des opportunités à saisir.*

## **6 Domaines**

### **6.1 Délibération : Avis sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Cadre réglementaire et procédure**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **DE DONNER** un avis favorable à la création du PDA annexé ;
- **DE PRÉCISER** que le PDA sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'enquête publique relative à la création du PDA, qui sera conjointe avec l'enquête publique pour l'arrêt du PLU de la Ville de MUNSTER, et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

### **6.2 Délibération : Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à la majorité (5 voix contre du groupe Munster Commune d'Avenir),

#### **DÉCIDE**



- **DE PRENDRE** acte du bilan de la concertation dressé par Monsieur le Maire ;
- **DE DÉCIDER**, que suite au bilan présenté, le dossier de PLU peut être arrêté ;
- **D'ARRÊTER** le projet de P.L.U. en tenant compte des résultats de la concertation et des observations exprimées par les personnes publiques associées ;
- **DE MENTIONNER** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au représentant de l'Etat ;
- **DE MENTIONNER** que le projet de P.L.U. arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées visées aux articles L 153-16 et L 153-17 du Code de l'Urbanisme, qu'il sera également transmis pour avis aux communes limitrophes et à l'EPCI directement intéressé.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la **séance à 17h50**



Pierre DISCHINGER  
Maire